



LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU 09 NOVEMBRE 2023

2023-035	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION DU RAMPE PISCICOLE BARRAGE DES AIGUILLES PONT DE VAUX
2023-036	DEMANDE DE SUBVENTION SUIVI DES DIGUES A BRESSE VALLONS
2023-037	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE PLANS DE GESTION DES ZONES HUMIDES

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie de MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU BUREAU EXECUTIF
Séance du 9 novembre 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023-35

L'an deux mil vingt-trois, le 09 novembre, les membres du bureau syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 18h30, à la salle de réunion de Montrevel-en-Bresse sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 02 novembre 2023

Présents : 8 délégués sur 14.

Etaient présent(e)s : FAVIER Jean-Louis, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, PAUGET Yves, BADET Bernard, DELAY Françoise, FORESTIER Anne, JANODY Patrice.

Secrétaire de séance : Monsieur DAUJAT Baptiste

Demande de subvention pour la création d'une rampe piscicole

Le syndicat du bassin versant de la Reyssouze porte un projet de renaturation de la Reyssouze à l'aval du barrage des Aiguilles. En parallèle, la Communauté de Communes Bresse et Saône (CCBS) souhaite réhabiliter le barrage des Aiguilles qui en l'état actuel n'est ni franchissable ni manœuvrable en cas de crue. Une rampe piscicole contournant l'ouvrage, est donc également à l'étude. Au fur et à mesure de l'avancée du projet, il a été décidé que le syndicat porterait la maîtrise d'ouvrage de la rampe piscicole qui entre dans son champ de compétences (restauration de la continuité écologique).

Le syndicat souhaite donc solliciter les partenaires financiers suivants : Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse, Département de l'Ain et les aides de l'Etat « Fonds vert » pour le financement de l'opération.

La dépense prévisionnelle est estimée à 500 000 euros TTC.

Il est proposé au bureau, d'autoriser le président à solliciter les différents partenaires financiers pour cette opération de restauration de la continuité écologique.

**Après en avoir délibéré,
Le Bureau exécutif, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires financiers pour ce projet ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire

Le Président,

Jean-Louis FAVIER



SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUBE
Siège: Mairie de MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU BUREAU EXECUTIF
Séance du 9 novembre 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023-36

L'an deux mil vingt-trois, le 09 novembre, les membres du bureau syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 18h30, à la salle de réunion de Montrevel-en-Bresse sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 02 novembre 2023

Présents : 8 délégués sur 14.

Etaient présent(e)s :

Etaient présent(e)s : FAVIER Jean-Louis, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, PAUGET Yves, BADET Bernard, DELAY Françoise, FORESTIER Anne, JANODY Patrice.

Secrétaire de séance : Monsieur DAUJAT Baptiste

Demande de subvention pour la réalisation de plans de gestion de zones humides

Le syndicat de la Reyssouze a signé un contrat environnemental pour la période 2022-2024 dans lequel il s'engage à réaliser différentes actions pour la préservation de la ressource en eau et des milieux. Parmi celles-ci figure la réalisation de plans de gestion de zones humides prioritaires qui apparaît comme essentielle sur notre territoire en mutation agricole et urbaine. Le syndicat s'est engagé à élaborer au moins 10 plans de gestion de zone humide (action B-10). L'objectif étant la préservation des zones humides dans un état qui leur permet d'assurer l'ensemble de leurs services écosystémiques.

La dépense prévisionnel est estimé à 240 000 euros TTC.

Le syndicat souhaite donc solliciter les partenaires financiers suivants : le Département de l'Ain et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour le financement des études et des travaux liés aux plans de gestion.

Il est proposé au bureau, d'autoriser le président à solliciter les différents partenaires financiers pour cette opération.

**Après en avoir délibéré,
Le Bureau exécutif, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires financiers pour ce projet ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire



SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège: Mairie de MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DU BUREAU EXECUTIF
Séance du 9 novembre 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2023-37

L'an deux mil vingt-trois, le 09 novembre, les membres du bureau syndical, légalement convoqués, se sont réunis à 18h30, à la salle de réunion de Montrevel-en-Bresse sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 02 novembre 2023

Présents : 8 délégués sur 14.

Etaient présent(e)s : FAVIER Jean-Louis, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, PAUGET Yves, BADET Bernard, DELAY Françoise, FORESTIER Anne, JANODY Patrice.

Secrétaire de séance : Monsieur DAUJAT Baptiste

Demande de subvention pour le suivi des digues de Bresse-Vallons

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI et afin de régulariser ces ouvrages de classe C en système d'endiguement selon le décret n°2015-256 du 12 mai 2015, le syndicat doit mener une étude de dangers qui permettra d'évaluer les performances des digues et le niveau de protection sur lequel il s'engage.

Dans le cadre de la surveillance des digues, le syndicat a fait réaliser une visite technique approfondie des digues. Lors de ce diagnostic, des désordres urgents ont été relevés sur certains tronçons de digues. Dans le cadre de son rôle de gestionnaire et de la surveillance des digues le syndicat doit procéder aux réparations de ces désordres. Les désordres sont dus à la présence de terriers de ragondins et d'érosion en pied de berge sous des souches d'arbres. Les travaux vont consister à renforcer ces linéaires, sans réhausse, par la pose de grillages anti fousseurs et renforcement de zones d'érosion.

Le syndicat souhaite donc solliciter les partenaires financiers suivants : les aides de l'état « Fonds Barnier », le Département de l'Ain et les aides de l'Etat « Fonds vert » pour le financement de l'étude de dangers et des travaux non substantiels de renforcement des digues.

La dépense prévisionnelle est estimée à 120 000 euros TTC.

Il est proposé au bureau, d'autoriser le président à solliciter les différents partenaires financiers pour cette opération, suivi des digues de Bresse Vallons

Accusé de réception en préfecture
004 250100690-20231108-2023-037-DE
Date de télétransmission : 21/11/2023
Date de réception préfecture : 21/11/2023

**Après en avoir délibéré,
Le Bureau exécutif, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires financiers pour ce projet ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire

Jean-Louis FAVIER

